

CHARTE DE BIENTRAITANCE



EN COMPLEMENT DE LA CHARTE

DES DROITS DE LA PERSONNE HOSPITALISEE,
CHAQUE PROFESSIONNEL DU CHB S'ENGAGE
A RESPECTER LES DROITS FONDAMENTAUX
DE LA PERSONNE ACCUEILLIE A L'HOPITAL
ET A PLACER LA BIENTRAITANCE
AU COEUR DE TOUTES SES ACTIVITES

Ecouter le patient avec bienveillance et attention pour établir une relation de confiance

Sourire et Avoir une attitude , un langage respectueux et courtois envers tous

Communiquer au patient et/ou aux proches sur la situation et sur les soins, selon compétences

Respecter les droits, les choix de la personne accueillie

Donner des informations claires détaillées compréhensibles et accessibles

Prioriser la réponse la plus juste possible aux besoins exprimés ou non par le patient

Préserver l' intimité, la pudeur, la dignité du patient

Garder la volonté et la motivation de maintenir la qualité dans la prise en charge du patient

Respecter la confidentialité et la discrétion au sein de l'établissement

Favoriser un environnement calme, confortable et sécurisant pour les personnes accueillies

Améliorer constamment les compétences, les pratiques et les organisations en priorisant le patient

Coordonner entre professionnels le parcours de soin du patient

LA BIENTRAITANCE EST UN Comportement volontaire (manière d'être, d'agir et de dire) soucieux de l'autre, visant à apporter à chacun ce qui lui convient le mieux, avec respect et bienveillance.